

## Recherches sociographiques



Jacques HENRIPIN, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*

André Lux

Volume 11, numéro 1-2, 1970

La Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055495ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055495ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lux, A. (1970). Compte rendu de [Jacques HENRIPIN, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*]. *Recherches sociographiques*, 11(1-2), 196–198.  
<https://doi.org/10.7202/055495ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Jacques HENRIPIN, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1968, xxxi+425 p.

Rarement un recensement démographique a donné lieu à une exploitation scientifique aussi systématique et réussie que celle que nous offre du recensement du Canada en 1961 le directeur du département de démographie de l'université de Montréal. Pour ce faire, l'auteur n'a pu se contenter des documents publiés et a fait tirer, à partir des données de base, nombre de tableaux mieux appropriés aux exigences de l'analyse démographique contemporaine.

La progression de l'analyse est une réussite pédagogique, qui nous fait assister à la dissection de plus en plus raffinée d'un même phénomène au fur et à mesure que les outils d'analyse se succèdent en se complétant. À ce titre, l'ouvrage prend la forme d'un manuel vivant, qui justifie les progrès de l'analyse par les résultats directs qu'il nous donne. Soulignons entre autres le calcul de l'indice permettant de mesurer l'influence exercée sur l'évolution de la fécondité depuis un siècle par les quatre variables: âge, nuptialité, fécondité légitime et fécondité illégitime, qui permet notamment de donner leur vraie portée aux écarts de fécondité dans le temps et entre provinces. Un des mérites du livre est d'avoir démontré, à travers les résultats obtenus par elle, le caractère fructueux de l'analyse longitudinale qui regroupe les phénomènes selon les cohortes constituées à partir d'un phénomène démographique antérieur. L'auteur recourt continuellement à la neutralisation des variables incidentes en vue de mesurer avec précision le rôle propre de chacune d'entre elles séparément sur tel ou tel phénomène, sans perdre de vue l'interdépendance possible entre elles avec compensation de leurs influences.

Ce procédé analytique révèle l'extraordinaire complexité des faits démographiques dans leurs interrelations avec les autres aspects de la réalité sociale. Il remet en cause un certain nombre d'idées reçues, déduites à la légère d'une lecture superficielle de données statistiques par des gens non avertis. Ainsi l'auteur souligne que la forte fécondité du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle n'a rien d'exceptionnel par comparaison avec celle du reste du Canada, que sa relative stabilité entre 1851 et 1921 tient à une nuptialité élevée des Québécois, alors que la fécondité légitime de ces derniers baisse dès 1871. De même certains seront surpris d'apprendre que le seul fait d'appartenir à la culture française n'est pas un facteur de surfécondité.

Ces idées toutes faites résultent de généralisations hâtives et mal préparées, qui se heurtent à la réalité, assez mouvante, des faits démographiques, dont la plasticité défie précisément les lois générales et invite constamment à repasser les théories au banc d'épreuve des faits.

Particulièrement intéressante et complexe est à ce propos l'interaction du niveau d'instruction et du niveau de revenu sur la fécondité. On pense couramment que tous deux freinent celle-ci. En fait, et surtout dans les jeunes générations, le revenu exerce sur la fécondité un effet positif, qui est cependant plus que compensé par l'effet négatif de l'instruction, laquelle est en corrélation positive avec ce revenu. Mais la situation se complique par suite d'une influence positive du revenu d'autant plus forte que l'instruction des conjoints est elle-même poussée, puisque, selon l'auteur, cette dernière rend les époux plus aptes à ajuster les charges familiales au revenu. Mais voici que le revenu *familial*, dans les ménages où la femme âgée de moins de 40 ans exerce une activité rémunérée, et où les deux conjoints ont une instruction secondaire au moins, déprime la fécondité.

Nous avons ici un bel exemple, non seulement de la complexité du phénomène démographique, mais surtout des ouvertures qu'il ménage alors aux recherches de disciplines complémentaires telles que la psychologie, la sociologie et l'économique. Henripin constate, par exemple, qu'avec un revenu élevé gagné par le seul mari, la femme plus instruite valorise davantage la maternité malgré la concurrence d'autres biens; on peut alors se demander si l'acquisition par la femme d'un revenu personnel modifie la part relative faite aux enfants

parmi les biens désirés à cause de la seule contrainte du temps absorbé par l'emploi ou également par suite d'une réévaluation des biens liée à la conquête d'une certaine autonomie économique et psychique ? Henripin ne mentionne que la première raison.

Beaucoup de faits du même genre relevés dans l'ouvrage posent des questions dont les réponses relèvent d'autres sciences humaines. Au Québec, les femmes célibataires âgées de plus de 30 ans émigrent vers la ville en proportion bien plus forte que dans les autres provinces; se sentent-elles mal à l'aise dans la communauté rurale canadienne-française pour ne pas incarner l'image de la femme-mère de famille ? Les mariages où l'un des deux conjoints est protestant ont une fécondité voisine de celle des mariages homogènes protestants; l'explication ne se trouve pas dans la variable linguistique, puisque les anglophones catholiques sont nettement plus féconds que les anglophones protestants, ni dans d'autres variables, de sorte que le conjoint catholique, mari ou femme, adopte le modèle de sous-fécondité protestante. Pourquoi ? En région métropolitaine, dans la classe des revenus supérieurs à \$10,000, les épouses des professionnels traditionnels, médecins, avocats, notaires et instituteurs, sont nettement surfécondes par rapport à la moyenne de cette classe de revenus, mais par contre sous-fécondes dans la classe plus médiocre de \$7,000 à \$10,000, surtout lorsqu'elles sont assez âgées. Ceci pose notamment la question de l'influence de la grande ville sur les différents facteurs du standing social de l'*establishment* en relation avec les valeurs cultivées par ce groupe. À ces questions et à beaucoup d'autres, l'auteur ne se proposait pas de répondre dans le cadre qu'il avait assigné à son ouvrage, mais il eût gagné à les énumérer plus systématiquement, pour encourager les recherches complémentaires que mérite celui-ci.

Au rayon des critiques, quelques points mineurs seulement peuvent être mentionnés. Les statistiques de descendance comparées des milieux urbains et ruraux ne permettent pas de mesurer l'influence du nouveau milieu urbain sur les femmes mariées en milieu rural et immigrant en ville par la suite. La descendance des femmes vivant en ville en 1961 est en partie d'origine rurale, ce qui explique la distribution très étalée, surtout chez les Montréalaises âgées. Pour y remédier, il eût fallu (mais les données disponibles le permettaient-elles ?), comme pour les immigrantes de l'étranger au tableau 6.8, regrouper les urbaines par cohortes selon l'époque d'arrivée en ville. Par ailleurs, plusieurs graphiques chargés de nombreuses courbes sont peu lisibles, dessinés à trop petite échelle; ils eussent gagné en clarté en couvrant chacun une page entière, quitte à grossir le livre d'une dizaine de pages. Enfin l'auteur donne au concept de probabilité d'agrandissement des familles (p. 56) un sens particulier, non prévisionnel, qui s'écarte de la notion de risque, parce que les probabilités sont calculées *a posteriori*; mais en va-t-il autrement des quotients de mortalité, calculés à partir des décès constatés, et qui servent à construire une table de mortalité à usage prévisionnel ?

De la masse impressionnante des faits soumis à l'analyse, Henripin dégage, en conclusion, quelques traits de synthèse bien venus. Le trait saillant consiste dans la convergence dans le temps des comportements des couples vers le modèle d'une famille de deux à quatre enfants, quelles que soient les caractéristiques socio-économiques de ces couples. Restent néanmoins deux facteurs de résistance à cette convergence, la religion et le niveau d'instruction, qui maintiennent les différences relatives de fécondité à travers la baisse fondamentale des niveaux absolus. Cette baisse fondamentale a été voilée entre 1946 et 1959 dans les taux annuels qui ne pouvaient isoler l'influence positive d'une nuptialité plus précoce et d'une réduction des intervalles génésiques (ce qui démontre une fois encore la supériorité analytique de l'approche par cohortes, souvent mise en exergue par l'auteur). Si, par voie de conséquence, la baisse spectaculaire des taux de fécondité annuels depuis 1959 pourrait bien n'être que la résorption momentanée d'un gonflement temporaire plus apparent que réel, l'auteur achève son livre par un avertissement: d'ici vingt ans, et en supposant que le taux d'activité des femmes mariées passe de 25% à 35-50%, le couple moyen canadien aura 2.5 enfants. Il suffirait alors que la proportion de femmes célibataires monte de 10 à 20% pour que le renouvellement des générations ne soit plus assuré.

Cette perspective, pourtant prudemment bâtie, est fragile, selon l'auteur, car le changement assez inattendu de comportement des femmes universitaires en faveur d'une famille plus nombreuse pourra s'étendre d'ici vingt ans aux femmes d'instruction secondaire. Ce souci de relativisme est bien dans la note d'un ouvrage dont une des grandes qualités est de nous avoir démontré avec rigueur l'extraordinaire complexité et plasticité des phénomènes démographiques.

André LUX

*Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université Laval.*

Edmond ORBAN, *Le Conseil législatif de Québec, 1867-1967*, Bruges et Paris, Desclée de Brouwer, Montréal, Les éditions Bellarmin, 1967, 354 p.

Le professeur Edmond Orban n'aurait pu guère choisir un moment plus opportun pour publier cet ouvrage sur le Conseil législatif du Québec. En effet cette institution centenaire vient d'entrer officiellement, le 1<sup>er</sup> janvier 1969, dans les coulisses de l'histoire.

L'auteur — qui a mis la dernière main à cet ouvrage plusieurs mois auparavant — ne s'attendait peut-être pas à ce que le Conseil législatif disparût aussi rapidement étant donné que nombre de Québécois ne semblaient pas être prêts à poser le geste définitif qu'il fallait pour y arriver. Le professeur Orban a probablement déjà songé à ajouter un autre et « dernier » chapitre à son ouvrage afin de cerner définitivement l'histoire du Conseil législatif.

Son volume se situe sous la double perspective de l'histoire et de la science politique. La première partie, nettement la meilleure, décrit « les structures et le fonctionnement » du Conseil législatif. La seconde partie, axée principalement sur l'évolution historique du Conseil, fait état du « comportement politique et social » de cette institution.

Il s'agit ici ni d'une critique acerbe, ni d'une défense du Conseil législatif québécois, mais bien d'une étude qui explique les raisons et les événements qui ont amené l'établissement, le fonctionnement et l'enlèvement progressif de cette seconde Chambre. En effet on discute depuis très longtemps, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, de l'utilité et de la validité même d'une seconde Chambre d'assemblée. Nombreux sont ceux qui se demandent si cette seconde Chambre est vraiment nécessaire pour protéger les libertés fondamentales des citoyens et pour assurer une représentation juste et équitable des intérêts des principaux éléments qui existent dans un pays. Les arguments des partisans et des adversaires de l'abolition de la Chambre haute varient énormément selon qu'ils sont formulés par des gens qui croient aux vertus d'un régime fédératif ou d'un régime unitaire. D'une façon générale, la plupart des pays unitaires n'ont qu'une Chambre d'assemblée alors que c'est le contraire qui existe dans les fédérations, du moins à l'échelon du gouvernement central. Sieyès a admirablement défini la thèse des partisans de l'assemblée unique en déclarant: « Quand une seconde Chambre est d'accord avec la première, elle est superflue; quand elle est en désaccord avec la première, elle est pernicieuse ».

Par contre, ceux qui favorisent l'existence d'une seconde assemblée, soutiennent que si des pays comme le Royaume-Uni, l'Inde, les États-Unis, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Allemagne de l'ouest, le Japon, l'Italie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Union soviétique et plusieurs autres États ont opté pour un régime bicaméral, c'est que cette Chambre haute a une valeur indéniable.

Si le professeur Orban a bien décrit le rôle du Conseil législatif, il s'est moins attaché à évaluer et à critiquer la « place réelle » que cette institution a occupée dans la vie politique québécoise. Il montre néanmoins que le Conseil législatif du Québec n'était pas vraiment